

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

-
Assistant du Maître d’Ouvrage : NOVADE SAS
16 Rue de la Grenouillère – BP 81 – 01003 BOURG EN BRESSE Cedex
Tél: 04 74 23 10 77

**RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA MAIRIE -
DEMOLITION CONSTRUCTION D’UN BATIMENT
COMMUNAL**

Règlement de la Consultation

ANNEXES

ANNEXE N°1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

.....

agissant en qualité de

.....

déclare sur l'honneur en application de l'article 44 du Code des marchés publics

que l'entreprise (Nom et adresse)

.....

.....

.....

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

.....

n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics et en conséquence :

- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :

- aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème al. de l'article 421-5, à l'article 433-1, au 2ème al. de l'article 433-2, au 8ème al. de l'article 434-9, au 2ème al. de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal,
- à l'article 1741 du code général des impôts
- et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense ;

- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3 et -5, L 8251-1 et -2 , L 8231-1 et L 8241-1 et 2 du Code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle au sens de l'article 625-2 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

- a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation telles qu'elles résultent de l'article 43 du Code des marchés publics ;

- a satisfait aux obligations prévues par les articles L. 5212-5 et L. 5214-1, L. 5212-9 à 11 et R. 5213-39 du Code du travail s'il est assujéti à l'obligation définie à l'article L 5212-1 à 4 du même Code.

Fait à

Le

Signature

ANNEXE N°2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

En cas de groupement, chaque membre de l'équipe doit remplir cette fiche.

1. Chiffre d'affaires global HT des 3 derniers exercices :

Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
du	du	du
au	au	au

2. Effectifs du candidat :

	2012
Effectif global	

Fait à

Date

Cachet & Signature